

Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie
et des Finances et de la Relance
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Mercredi 7 avril 2021

Objet : Extension du dispositif de prise en charge des coûts fixes

Monsieur le Ministre,

Le gouvernement soutient particulièrement nos secteurs qui sont violemment et longuement affectés par les conséquences de la crise sanitaire.

Cependant le décret 2021-310 visant à compenser les coûts fixes introduit une disparité de traitement en réservant cette compensation aux entreprises dont le chiffre d'affaires mensuel 2019 était supérieur à 1 million d'euros.

Ce mécanisme d'aide a été autorisé par la Commission européenne sous forme d'un communiqué du 9 mars 2021 rédigé sous l'autorité de Mme Margrethe Vestager, qui précise que « le régime sera ouvert à toutes les entreprises, indépendamment de leur taille et de leur secteur d'activité (à l'exception du secteur financier). »

L'objectif de ce dispositif, tel que décrit le préambule du décret est de mettre en place « *une aide spécifique en faveur des entreprises qui ont un niveau de charges fixes particulièrement élevées* ».

Or, il n'y a pas de lien de corrélation automatique entre le niveau de chiffres d'affaires et le niveau des frais fixes ou le déficit d'exploitation des entreprises de nos secteurs.

Ce plancher rompt l'égalité d'accès à cette nouvelle mesure de soutien, contrevient au principe d'équité, et introduit une distorsion de concurrence au détriment des entreprises inscrites sur la liste des secteurs S1 et S1 bis mais ayant réalisé en 2019 un chiffre d'affaires mensuel inférieur à un million d'euros.

Comptant sur l'attention que vous porterez à l'amélioration de ce dispositif, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Roland Hégu
Président de la CAT

Copie :

Alain Griset, Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises

Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie

Membres de la CAT



Olivier ROUX
Président



René-Marc CHIKLI
Président



Patrick LABRUNE
Président



Roland HEGUY
Président



Alexandre de
NAVAILLES
Président



Marine SHAFROTH
Présidente



Jean Pierre MAS
Président



Didier LEANDRI
Président



Georges RUDAS
Président



Jean Sébastien BARRAULT
Président



Nicolas DAYOT
Président



Alexandre MAULIN
Président



Jean Virgile CRANCE
Président

